

Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf



SAGE DU MARAIS BRETON ET DU BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE BOURGNEUF

PHASE 2

ENJEUX - OBJECTIFS - ACTIONS

Rapport de synthèse



Décembre 2001

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	1
1. ENJEU A : LA SECURISATION ET L'OPTIMISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE.....	2
1.1. OBJECTIF AA : DEFINIR LES MODALITES D'ALIMENTATION ET DE SECURITE EN EAU POTABLE	2
1.2. OBJECTIF AB : DEVELOPPER LES ECONOMIES D'EAU	3
2. ENJEU B : LA PRESERVATION DE LA QUALITE DES EAUX MARINES POUR LA VALORISATION DU POTENTIEL BIOLOGIQUE ET ECONOMIQUE DU LITTORAL	4
2.1. OBJECTIF BA : RESTAURER LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE DES GISEMENTS NATURELS DE COQUILLAGES.....	4
2.2. OBJECTIF Bb : AMELIORER LA QUALITE DES EAUX DE BAINNADE	5
2.3. OBJECTIF BC : PRESERVER LA QUALITE SANITAIRE DES ZONES DE PRODUCTION CONCHYLICOLE.....	7
2.4. OBJECTIF Bd : GERER DURABLEMENT LA RESSOURCE HALIEUTIQUE ET LES GISEMENTS NATURELS DE COQUILLAGES.....	7
2.5. IMPACTS POSITIFS DES ORIENTATIONS DU SAGE	8
2.6. CONTRAINTES DES ORIENTATIONS DU SAGE	8
3. ENJEU C : GESTION DURABLE DES EAUX SALEES SOUTERRAINES.....	9
3.1. OBJECTIF Ca : POURSUIVRE ET INTENSIFIER LA CONNAISSANCE DU FONCTIONNEMENT DES NAPPES SALEES.....	9
3.2. OBJECTIF Cb : DEFINIR ET METTRE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION NOTAMMENT POUR L'AQUACULTURE.....	9
3.3. IMPACTS POSITIFS DES ORIENTATIONS DU SAGE	10
3.4. CONTRAINTES DES ORIENTATIONS DU SAGE	10
4. ENJEU D : LE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET DURABLE DES USAGES ET DES FONCTIONS DES MARAIS	11
4.1. OBJECTIF Da : PRENDRE EN COMPTE A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT LES CONTRAINTES DE GESTION HYDRAULIQUE DES MARAIS ET DES INONDATIONS	11
4.2. OBJECTIF Db : GARANTIR LA PERENNITE DU RESEAU HYDRAULIQUE	12

4.3.	OBJECTIF Dc : ADAPTER LA GESTION HYDRAULIQUE POUR REpondre AUX BESOINS DES DIFFERENTS USAGES ET DES FONCTIONS DU MARAIS	12
4.4.	OBJECTIF Dd : DEVELOPPER, SOUTENIR ET PERMETTRE LA RICHESSE ECOLOGIQUE, L'USAGE AGRICOLE ACTUEL DU MARAIS ET LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES CONCHYLICOLES, AQUACOLES ET SALICOLES	13
4.4.1.	<i>Sous-Objectif Dd-a : Développer la richesse écologique du marais.....</i>	13
4.4.2.	<i>Sous-Objectif Dd-b : Soutenir l'usage agricole extensif existant</i>	14
4.4.3.	<i>Sous-Objectif Dd-c : Permettre le développement des activités conchylicoles, aquacoles et salicoles dans le marais salé.....</i>	15
5.	ENJEU E : L'ORGANISATION ET LE PILOTAGE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE	16
5.1.	OBJECTIFS	16
5.2.	OBJECTIF EA : FAIRE VIVRE LE SAGE	16
5.3.	OBJECTIF Eb : SUIVRE ET EVALUER LE SAGE : L'OBSERVATOIRE	17
5.4.	OBJECTIF Ec : COMMUNIQUER ET SENSIBILISER.....	17
6.	SYNTHESE	18

AVANT PROPOS

Avertissement :

La Commission Locale de l'Eau a validé le 2 novembre 2001 les grandes orientations du SAGE telles qu'elles sont présentées dans ce rapport de synthèse, qui prend en compte les remarques formulées lors de cette réunion. Par conséquent, ce document fait foi quant aux orientations et à la poursuite des travaux du SAGE. Un rapport détaillé complète ce rapport de synthèse et constitue un premier outil de travail pour l'élaboration de la troisième phase d'étude du SAGE.

Le présent rapport de synthèse concerne donc la deuxième phase de l'étude de mise en place du S.A.G.E qui correspond à la définition des grandes orientations de la gestion de l'eau.

Cette deuxième phase fait suite à un diagnostic validé par la Commission Locale de l'Eau en juillet 2000, qui a consisté à décrire les points suivants :

- les caractéristiques générales de la zone d'étude,
- les usages liés à l'eau et aux milieux aquatiques et leur niveau d'altération,
- les activités humaines présentes sur le bassin versant et leur hiérarchisation en tant que sources d'altération.

et a permis de structurer la stratégie à mettre en œuvre pour la gestion des eaux.

Ainsi, à l'issue de ce diagnostic, les enjeux suivants se sont dégagés:

- A : La sécurisation et l'optimisation de l'alimentation en eau potable
- B : La préservation de la qualité des eaux marines pour la valorisation du potentiel biologique et économique du littoral
- C : La gestion durable des eaux salées souterraines
- D : Le développement équilibré et durable des usages et fonctions des marais
- E : L'organisation et le pilotage de la mise en œuvre du SAGE

La Commission Locale de l'Eau a considéré que tous les enjeux étaient importants et qu'ils ne devaient pas, par conséquent, être hiérarchisés.

Pour chaque enjeu, le présent rapport expose de manière synthétique les différents objectifs et les principales actions retenus par la CLE.

1. ENJEU A : LA SECURISATION ET L'OPTIMISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'enjeu consiste à assurer une sécurité de l'approvisionnement en eau potable. Cette sécurité passe par une gestion qualitative et quantitative des ressources mobilisables. Parallèlement à cette recherche de sécurité, il convient d'optimiser l'alimentation en eau potable en engageant des actions visant à développer des économies d'eau. Ainsi, les objectifs pour cet enjeu se déclinent selon 2 axes :

- **Aa : définir les modalités d'alimentation et de sécurité en eau potable**
- **Ab : développer les économies d'eau**

1.1. OBJECTIF AA : DEFINIR LES MODALITES D'ALIMENTATION ET DE SECURITE EN EAU POTABLE

En l'état actuel des connaissances, il est difficile de définir le système optimal d'alimentation en eau potable et les actions à envisager pour y parvenir.

Aussi, la Commission Locale de l'Eau propose d'engager une étude visant à définir ce dispositif optimal et les actions à mettre en œuvre.

Cependant, elle a décidé de retenir l'orientation suivante pour cet enjeu :

Maintenir les capacités de production locale

Ainsi, l'étude devra définir les moyens à mettre en œuvre afin de sécuriser l'alimentation en eau potable sur le territoire du SAGE.

En outre, il apparaît dès à présent que, compte tenu de la qualité actuelle des ressources, il conviendrait de mettre en œuvre un programme de restauration de la qualité des eaux et de protection des ressources.

Ce programme passerait par les actions suivantes :

- amélioration de la connaissance de la qualité des ressources de l'étang du Gros caillou, des nappes de la Vérie et de Machecoul

- amélioration de la connaissance du fonctionnement des ressources souterraines mobilisées (nappes de Machecoul et de la Vérie) et mise au point d'un protocole de gestion
- mise en œuvre d'un programme d'actions agricoles sur les bassins versants des ressources en eau potable afin de soutenir les évolutions des activités agricoles, notamment maraîchères, vers des systèmes de production favorables à la préservation des ressources en eau
- réduction des pollutions ponctuelles par les phytosanitaires

Cette étude devra également permettre l'acquisition d'une parfaite connaissance des prélèvements et de l'allocation des ressources

Le programme d'actions visant à protéger les ressources en eau potable s'appuiera sur les moyens réglementaires, à savoir :

- établissement de périmètres de protection
- mise en place d'arrêtés d'interdiction de certaines matières actives

1.2. OBJECTIF AB : DEVELOPPER LES ECONOMIES D'EAU

Afin de préserver les ressources en eau potable, il convient également de développer des économies d'eau.

Les actions suivantes sont à engager afin de réaliser ces économies d'eau :

- **réduire les fuites sur les réseaux d'alimentation en eau potable**
- **sensibiliser les usagers à la lutte contre le gaspillage**
- **développer des techniques économes en eau pour l'irrigation et les industries**

2. ENJEU B : LA PRESERVATION DE LA QUALITE DES EAUX MARINES POUR LA VALORISATION DU POTENTIEL BIOLOGIQUE ET ECONOMIQUE DU LITTORAL

L'enjeu est de garantir une qualité des eaux marines et une gestion du littoral qui préservent la pêche à pied de loisirs, la baignade, la conchyliculture, la pêche professionnelle ainsi que la richesse halieutique du milieu (rôle de nurseries).

Les objectifs d'amélioration de la qualité des eaux marines se déclinent selon les axes suivants :

- **Ba : restauration de la qualité bactériologique des gisements naturels de coquillages**
- **Bb: amélioration de la qualité bactériologique des eaux de baignade**
- **Bc : préservation de la qualité sanitaire des zones de production conchylicole**
- **Bd : gestion durable des gisements naturels de coquillages et de la ressource halieutique**

2.1. OBJECTIF BA : RESTAURER LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE DES GISEMENTS NATURELS DE COQUILLAGES

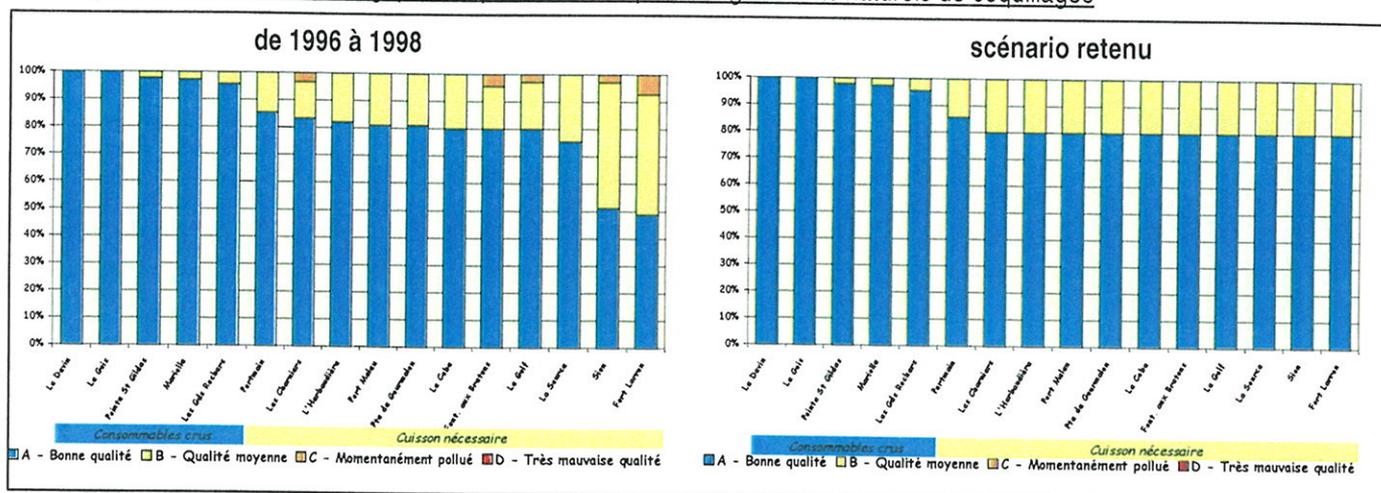
Deux scénarii d'amélioration de la qualité bactériologique des gisements naturels de coquillages ont été envisagés.

La Commission Locale de l'Eau a retenu le scénario suivant sur conseil du groupe technique.

Ce scénario permettra une première amélioration de la qualité bactériologique des gisements naturels de coquillages afin :

- **d'atteindre 80% des prélèvements de coquillages issus de gisements de qualité conforme**
- **de maintenir la qualité des 5 sites présentant plus de 90% des prélèvements de qualité conforme de 1996 à 1998**

Figure 1 : Qualité bactériologique des prélèvements pour les gisements naturels de coquillages



Pour atteindre ces objectifs, les actions suivantes devront être menées afin de fiabiliser et d'étendre en tant que de besoin les infrastructures d'assainissement collectif

- **définition des principes d'assainissement en zone littorale**
- **étude d'identification des zones d'influence de chaque gisement naturel**
- **étude diagnostic visant à identifier les sources de contamination dans les zones d'influence de chaque gisement**
- **travaux de réduction des sources de contamination**
 - augmentation du taux de raccordement
 - extension de la collecte
 - fiabilisation de la collecte et du transfert des eaux usées
- **suivi spécifique des dispositifs d'assainissement collectif dans la zone d'influence de chaque gisement**
 - contrôle permanent des branchements sur le réseau de collecte et de transfert des eaux usées
 - suivi des points de rejet ou de surverse dans les zones d'influence des gisements naturels de coquillages (diagnostic permanent)

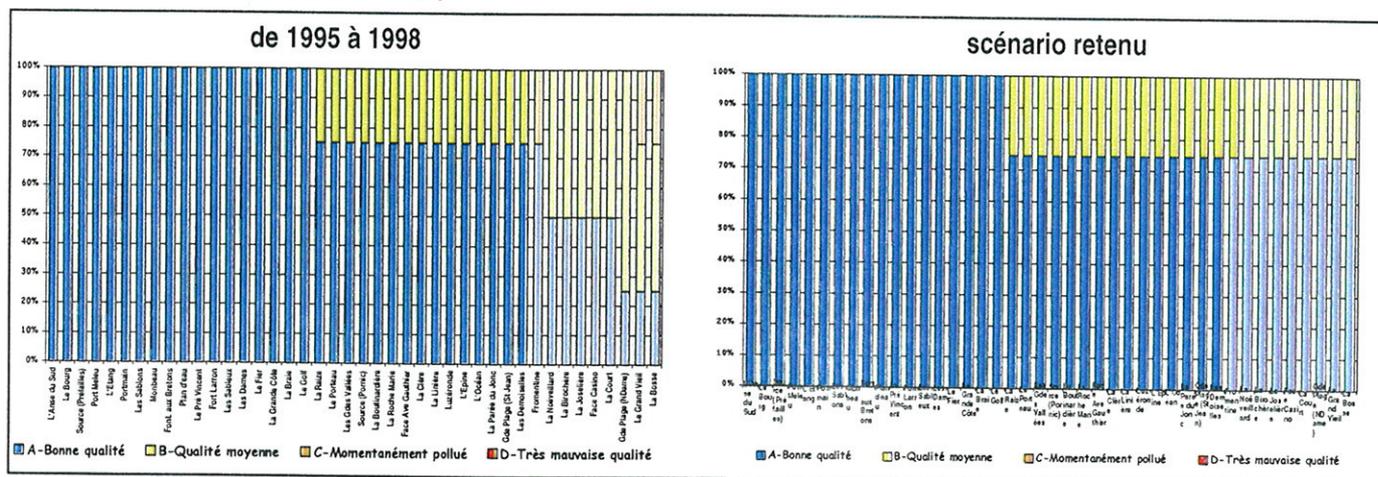
2.2. OBJECTIF BB : AMELIORER LA QUALITE DES EAUX DE BAIGNADE

Deux scénarii d'amélioration de la qualité des eaux de baignade ont été envisagés en fonction du niveau de qualité finale désiré.

Suivant le conseil du groupe technique, la Commission Locale de l'Eau a retenu le scénario consistant à permettre **une amélioration significative des eaux de baignade les plus dégradées** soit :

- le maintien de la qualité des 18 plages actuellement classées A et des 14 plages classées en B une seule année
- l'obtention d'une qualité oscillant entre B et A sur les 9 autres plages actuellement classées plusieurs années en B ou au moins une année en C

Figure 2 : Qualité des eaux de baignade



Pour le scénario retenu, les actions à mener concerneront la fiabilisation et l'extension de la collecte des eaux usées :

- étude d'identification des zones d'influence de chaque plage
- étude diagnostic d'identification des sources de contamination dans les zones d'influence des plages
- travaux de réduction des sources de contamination
 - augmentation du taux de raccordement
 - extension de la collecte
 - fiabilisation de la collecte et du transfert des eaux usées
- suivi spécifique des dispositifs d'assainissement collectif dans la zone d'influence de chaque plage
 - contrôles réguliers et intensifs des branchements
 - suivi des rejets en période estivale

2.3. OBJECTIF BC : PRESERVER LA QUALITE SANITAIRE DES ZONES DE PRODUCTION CONCHYLICOLE

Seul, le secteur de Paillard à La Guérinière présente ponctuellement une qualité sanitaire moyenne. Afin d'identifier l'origine de cette dégradation ponctuelle de la qualité sanitaire de ce secteur, une étude doit être engagée qui devra permettre :

- **d'identifier la zone d'influence du secteur de production conchylicole**
- **de rechercher les origines possibles des pollutions**
- **de définir les actions à engager afin de réduire les sources de contamination**

En outre, afin de préserver la qualité sanitaire des autres zones de production, il sera appliqué les principes d'assainissement en zone littorale définis précédemment.

2.4. OBJECTIF BD : GERER DURABLEMENT LA RESSOURCE HALIEUTIQUE ET LES GISEMENTS NATURELS DE COQUILLAGES

Compte tenu de l'importance économique et touristique de la pêche professionnelle et de loisir, il convient de mettre en œuvre les moyens qui concourent à la gestion durable de la ressource et des gisements naturels de coquillages.

La réalisation de cet objectif passe par la mise en place d'un chargé de mission spécifiquement affecté aux tâches suivantes :

- **connaître et suivre l'état de la ressource halieutique et les pratiques de pêche en baie de Bourgneuf**
- **suivre les études engagées pour évaluer l'impact des extractions de sable de l'Ile du Pilier et des opérations de dragage de sédiments sur la pêche et la richesse halieutique**
- **apporter un appui à l'acquisition des connaissances sur les gisements naturels de coquillages**
- **renforcer l'information du public et des professionnels**

En outre, il assurera un appui aux collectivités pour la mise en œuvre et le suivi des actions définies pour les objectifs précédents.

2.5. IMPACTS POSITIFS DES ORIENTATIONS DU SAGE

Les orientations du SAGE relatives à la qualité des eaux marines auront un impact positif sur :

- la santé des usagers
- les usages en assurant
 - un développement du tourisme littoral
 - une pérennisation de la pêche à pied
 - un maintien de la situation actuelle de la production conchylicole
- le milieu par la préservation de la qualité des gisements de coquillages et de la ressource halieutique

2.6. CONTRAINTES DES ORIENTATIONS DU SAGE

Le coût des actions constitue la principale contrainte.

3. ENJEU C : GESTION DURABLE DES EAUX SALEES SOUTERRAINES

L'exploitation des nappes salées souterraines est un usage important, qui présente un fort potentiel de développement. Une gestion fine de la ressource doit être mise en œuvre pour garantir le développement et la pérennité de cet usage.

Cet enjeu de gestion durable des eaux salées souterraines passe par les deux objectifs suivants :

- **Ca : poursuivre et intensifier la connaissance du fonctionnement des nappes salées**
- **Cb : définir et mettre en œuvre des plans de gestion notamment pour l'aquaculture**

3.1. OBJECTIF CA : POURSUIVRE ET INTENSIFIER LA CONNAISSANCE DU FONCTIONNEMENT DES NAPPES SALEES

Afin de poursuivre et d'intensifier la connaissance du fonctionnement et de la délimitation des nappes salées (et plus particulièrement sur le continent), deux types d'études doivent être engagés :

- **étude des caractéristiques et du fonctionnement des nappes salées**
- **étude des risques de contamination des nappes par les eaux de surface**

3.2. OBJECTIF CB : DEFINIR ET METTRE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION NOTAMMENT POUR L'AQUACULTURE

L'objectif est d'assurer une utilisation durable de la ressource et sa répartition équilibrée entre les différents usages.

Il convient de mettre en œuvre les actions suivantes :

- **définition des plans de gestion**
- **renforcement de l'outil de suivi des eaux souterraines**
- **bilans de l'usage des nappes et adaptation des outils de gestion**

La réalisation de cet objectif passe par la mise en œuvre **d'une commission spécialisée au sein de la CLE concernant la gestion des eaux salées souterraines**, assurant le déroulement ces actions.

3.3. IMPACTS POSITIFS DES ORIENTATIONS DU SAGE

Les orientations du SAGE relatives à la gestion durable des eaux salées souterraines auront un impact positif sur :

- la pérennité de l'usage de la ressource
- la limitation des risques de contamination par les eaux superficielles
- la limitation des problèmes pour les usages en surface (effondrement,...)

3.4. CONTRAINTES DES ORIENTATIONS DU SAGE

Les contraintes sont relatives à :

- la limitation des prélèvements dans certains sites et conditions
- la limitation de certains usages pouvant influencer sur la qualité de la nappe
- le coût des études et du suivi

4. ENJEU D : LE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET DURABLE DES USAGES ET DES FONCTIONS DES MARAIS

Le développement équilibré et durable de cette grande diversité d'usages et de l'intérêt écologique du marais devra s'opérer en atteignant les objectifs suivants :

- **Da : prendre en compte à l'échelle du bassin versant les contraintes de gestion hydraulique des marais et des inondations**
- **Db : garantir la pérennité du réseau hydraulique,**
- **Dc : adapter une gestion hydraulique dans le marais en adéquation avec les besoins écologiques et ceux de chaque usage.**

Ce développement durable et équilibré nécessite de prendre en compte les spécificités de chacun de ces usages et fonctions. Un dernier objectif permettra d'y parvenir, à savoir :

- **Dd : développer, soutenir et permettre la richesse écologique, l'usage agricole actuel du marais et le développement des activités conchylicoles, aquacoles et salicoles.**

4.1. OBJECTIF DA : PRENDRE EN COMPTE A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT LES CONSTRAINTES DE GESTION HYDRAULIQUE DES MARAIS ET DES INONDATIONS

La prise en compte des contraintes de gestion hydraulique du marais à l'échelle du bassin versant nécessite la mise en place des actions suivantes :

- **participation des acteurs du bassin versant à la commission gestion des marais**
- **renforcement des dispositifs réglementaires pour éviter une augmentation des débits restitués et une réduction des temps de transfert par des aménagements en milieu rural ou urbain**
- **diagnostic de l'espace rural, définition et mise en œuvre d'un programme d'aménagement du bocage pour allonger les temps de transfert**
- **réalisation de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales pour les agglomérations les plus importantes et définition et mise en œuvre des actions permettant de réduire les impacts hydrauliques sur le marais des systèmes d'évacuation des eaux pluviales**

4.2. OBJECTIF DB : GARANTIR LA PERENNITE DU RESEAU HYDRAULIQUE

Le réseau hydraulique actuel est fortement envasé en raison d'un déficit d'entretien. L'action des ragondins a également des conséquences importantes par les galeries qu'ils creusent dans les berges. La pérennité du réseau hydraulique passe alors par la mise en œuvre de programmes de restauration, d'entretien des fossés afin qu'ils remplissent les rôles suivants :

- drainage
- réserves d'eau
- clôtures
- ressources piscicoles et maintien de la biodiversité globale

Pour aboutir à cet objectif de pérennité du réseau hydraulique, il convient alors d'engager les actions suivantes :

- **Définition et cartographie du réseau hydraulique d'intérêt collectif**
- **Mise en place d'un système d'information sur les caractéristiques du réseau hydraulique,**
- **Programme de restauration**
- **Entretien du réseau et suivi de son état**
- **Organisation de la lutte contre le ragondin**
- **Organisation de la lutte contre les plantes envahissantes (Jussie, ...)**

4.3. OBJECTIF DC : ADAPTER LA GESTION HYDRAULIQUE POUR REpondre AUX BESOINS DES DIFFERENTS USAGES ET DES FONCTIONS DU MARAIS

La fonction biologique et certains usages du marais dépendent étroitement de la gestion des niveaux d'eau.

Afin d'aboutir à une gestion hydraulique prenant en compte les différents usages du marais, il devient ainsi nécessaire de prévoir les actions suivantes :

- **Réflexion sur les structures de gestion et d'échange, mise en place avec l'ensemble des acteurs d'une commission " gestion des marais "**
- **Analyse par entité cohérente des objectifs de gestion**
- **Mise en place d'équipements de suivi en continu des niveaux d'eau et de salinité**
- **Bilan annuel, communication sur la gestion effective**

4.4. OBJECTIF Dd : DEVELOPPER, SOUTENIR ET PERMETTRE LA RICHESSE ECOLOGIQUE, L'USAGE AGRICOLE ACTUEL DU MARAIS ET LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES CONCHYLICOLES, AQUACOLES ET SALICOLES

4.4.1. Sous-Objectif Dd-a : Développer la richesse écologique du marais

Les actions visant à développer la richesse écologique du marais avec pour objectif de l'améliorer et de la préserver sont les suivantes :

- **Cartographie, restauration de l'alimentation et suivi des baisses**
- **Opérations d'aménagement et de gestion pour développer l'intérêt du marais pour l'anguille :**
 - gestion des vannages
 - mise en place de passes à anguilles
 - lutte contre le braconnage
- **Gestion de la pêche et de la Chasse**
- **Amélioration de la qualité des eaux douces par rapport à :**
 - l'altération Matières organiques et oxydables et Phosphore
 - l'altération Pesticides

Pour l'amélioration de la qualité des eaux douces vis à vis de l'altération Matières organiques et oxydables et Phosphore, différents scénarii peuvent être envisagés en fonction du type de pollution pris en compte (rejets directs par la population agglomérée ou les bâtiments d'élevage ou pollution diffuse).

3 scénarii ont été présentés. La Commission Locale de l'Eau a retenu le scénario correspondant à **une réduction des rejets directs d'origine agricole et domestique avec non-rejet adapté des stations d'épuration en période estivale et à une limitation des apports diffus de phosphore par érosion**

La réduction des rejets directs de matières organiques et oxydables et de phosphore passe par :

- **mise aux normes des bâtiments d'élevage**
- **une amélioration des performances des infrastructures collectives d'assainissement (réseau de collecte et de transfert et unité de traitement) selon les objectifs suivants :**
 - station d'épuration de capacité inférieure à 1 000 EH
 - * réseau : pas de rejets d'eaux usées en été pour la pluie mensuelle
 - * unité de traitement (objectifs basés sur les rendements d'un lagunage naturel en période estivale)
 - ♦ rendement MO > 90%
 - ♦ rendement NK > 60%
 - ♦ rendement P_T > 30%

- station d'épuration de capacité supérieure à 1 000 EH
 - * réseau : pas de rejets d'eaux usées en été pour la pluie mensuelle
 - * unité de traitement
 - ♦ rendement MO > 95%
 - ♦ rendement NK > 85%
 - ♦ rendement P_T > 90%

Le non-rejet en période d'étiage a été retenu pour les stations d'épuration de plus de 2 000 EH, soit les infrastructures suivantes :

- Entité hydrologique Falleron
 - Machecoul (7 200 EH)
 - Touvois (3 670 EH)
- Entité hydrologique Sallertaine
 - Beauvoir-sur-Mer (2 670 EH)
 - Challans (26 670 EH)

La limitation des apports diffus de phosphore par érosion passe par :

- la restauration du bocage
- une démarche de communication et de sensibilisation des agriculteurs visant à favoriser la couverture des sols nus en hiver et la mise en place de bandes enherbées

4.4.2. Sous-Objectif Dd-b : Soutenir l'usage agricole extensif existant

Au vu de l'impact écologique de l'agriculture sur le marais, l'objectif est ici de maintenir et préserver le type d'agriculture actuel. Il s'agit donc de soutenir l'exploitation des sols en prairies permanentes pâturées et/ou fauchées.

Les actions à mettre en œuvre pour aboutir à cet objectif peuvent être les suivantes :

- **Soutien technique aux agriculteurs,**
- **Contractualisation et soutien financier**

4.4.3. Sous-Objectif Dd-c : Permettre le développement des activités conchylicoles, aquacoles et salicoles dans le marais salé

Afin de permettre le développement des activités conchylicoles et salicoles dans le marais salé, 2 types d'actions peuvent être envisagés qui consistent en :

- une amélioration de la qualité bactériologique des étiers salés
- une définition des potentialités de développement des activités conchylicoles, aquacoles et salicoles dans le marais

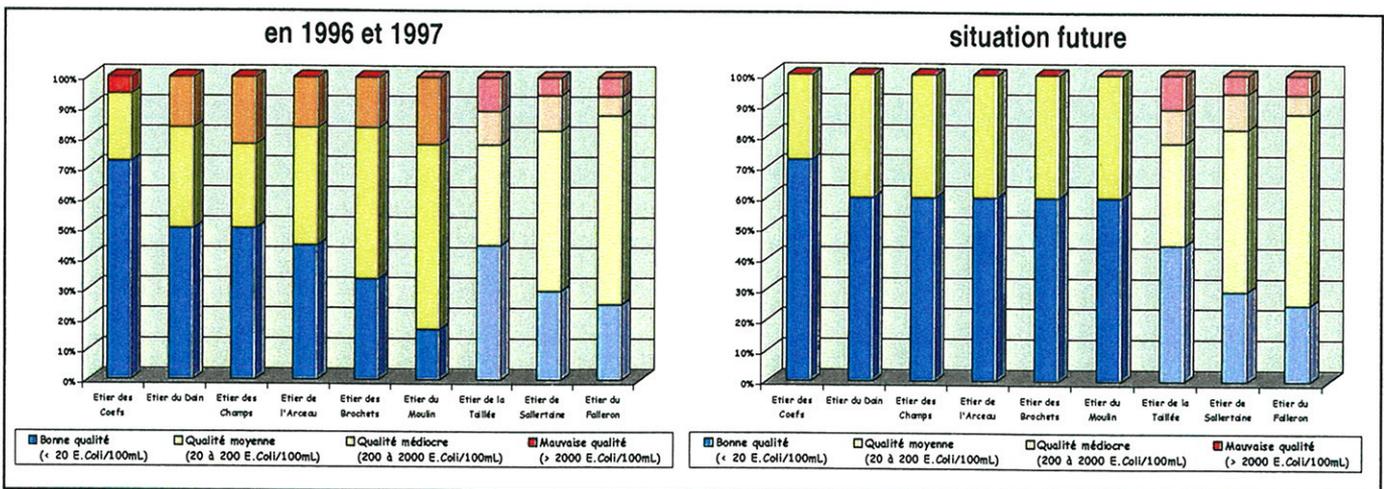
L'amélioration de la qualité des étiers salés passe :

- pour les étiers alimentés par de grands bassins versants, par une gestion des vannages favorisant des prises d'eau salée dans de bonnes conditions
- pour les étiers présentant un bassin versant peu étendu, par la mise en place de mesures de réduction des pollutions émises
 - réduction des sources de contamination d'origine domestique
 - réhabilitation des bâtiments d'élevage

Les améliorations recherchées de la qualité de ces étiers sans bassin versant étendu peuvent être définies ainsi (pour une salinité supérieure à 20‰) :

- au moins 60% de prélèvements de bonne qualité (teneurs en *Escherichia coli* inférieures à 20 *E.coli*/100 mL)
- aucun prélèvement de qualité médiocre ou de mauvaise qualité (teneurs supérieures à 200 *E.coli*/100 mL)

Figure 3 : Répartition des classes de qualité bactériologique des prélèvements effectués dans les eaux saumâtres (salinité supérieure à 20‰)



5. ENJEU E : L'ORGANISATION ET LE PILOTAGE DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE

5.1. OBJECTIFS

Cet enjeu peut être jugé prioritaire pour la réussite du SAGE du Marais Breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf. Il doit contribuer à maintenir une dynamique entre tous les acteurs concernés par la gestion de l'eau.

Les objectifs de cet enjeu sont :

- la définition des modalités de fonctionnement de la CLE et de mise en œuvre du SAGE,
- l'évaluation des résultats au regard des objectifs.
- la communication et la sensibilisation,

5.2. OBJECTIF EA : FAIRE VIVRE LE SAGE

Une commission spécifique pour chaque enjeu sera créée pour suivre la mise en œuvre des différentes actions. Ces commissions regrouperont dans le thème concerné, les différents acteurs de la gestion de l'eau. Des moyens humains permettront à ces commissions de conduire ces actions. Une **première organisation** peut être définie comme suit :

- 4 commissions
 - commission eau potable
 - commission littorale
 - commission eaux salées souterraines
 - commission marais
- des moyens humains dédiés
 - animateur coordonnateur
 - des techniciens : un technicien milieu littoral, deux techniciens marais, un conseiller agricole

5.3. OBJECTIF EB : SUIVRE ET EVALUER LE SAGE : L'OBSERVATOIRE

L'évaluation devra porter sur

- le taux de réalisation des actions
- l'évolution du milieu
- l'impact des actions engagées
- les moyens financiers

5.4. OBJECTIF EC : COMMUNIQUER ET SENSIBILISER

Un dispositif de communication devra être mis en place tout au long de la réalisation des actions du SAGE.

6. SYNTHÈSE

Le tableau suivant présente une synthèse des enjeux et objectifs ainsi que le coût global par objectif qui prend en compte le coût des scénarii que le Comité technique a proposé à la Commission Locale de l'Eau de retenir.

Soulignons que ces coûts ne sont pas exhaustifs. Le coût de certaines actions sera précisé lors de l'élaboration de la troisième et dernière phase de l'étude du SAGE qui aura pour objet de détailler les différentes actions présentées et d'en préciser les modalités de mise en œuvre.

Tableau I : synthèse des coûts

Enjeux et Objectifs	Coût
Enjeu A : La sécurisation et l'optimisation de l'alimentation en eau potable	
Objectif Aa : définir les modalités d'alimentation et de sécurité en eau potable	1 000 000 FHT
	31 700 000 FHT
Objectif Ab : développer les économies d'eau	A chiffrer
Enjeu B : La préservation de la qualité des eaux marines pour la valorisation du potentiel biologique et économique du littoral	
Objectif Ba : restaurer la qualité bactériologique des gisements naturels de coquillages	54 000 000 FHT
Objectif Bb : améliorer la qualité des eaux de baignade	
Objectif Bc : préserver la qualité actuelle des zones de production conchylicole	300 000 FHT
Objectif Bd : assurer une gestion durable de la ressource halieutique et des gisements naturels de coquillages	4 000 000 FHT
Enjeu C : La gestion durable des eaux salées souterraines	
Objectif Ca : poursuivre et intensifier la connaissance du fonctionnement des nappes salées	2 000 000 FHT
Objectif Cb : définir et mettre en œuvre des plans de gestion notamment pour l'aquaculture	A chiffrer
Enjeu D : Le développement équilibré et durable des usages et des fonctions des marais	
Objectif Da : prendre en compte à l'échelle du bassin versant les contraintes de gestion hydraulique des marais et des inondations	A chiffrer
Objectif Db : garantir la pérennité du réseau hydraulique	53 900 000 FHT
Objectif Dc : adapter la gestion hydraulique pour répondre aux besoins des différents usages et des fonctions du marais	A chiffrer
Objectif Dd : développer, soutenir et permettre la richesse écologique, l'usage agricole actuel du marais et le développement des activités conchylicoles, aquacoles et salicoles	167 600 000 FHT
Enjeu E : L'organisation et le pilotage de la mise en œuvre du SAGE	
Objectif Ea : faire vivre le SAGE	A chiffrer
Objectif Eb : suivre et évaluer le SAGE : l'Observatoire	A chiffrer
Objectif Ec : communiquer et sensibiliser	A chiffrer
Coût global	314 500 000 FHT

